Enquete PLU

1 0 8 JUIL. 201

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES

COURRIER ARRIVE

Denis Chatelier <denis.chatelier@gmail.com>

Envoyé: samedi 8 juillet 2017 17:11

À: enqueteplu@mercurol-veaunes.fr

Cc: elisabeth.pillat@drome.gouv.fr; ddt-pa-satr@drome.gouv.fr;

christophe.bouilloux@developpement-durable.gouv.fr; laurence.deygas@developpement-durable.gouv.fr;

philippe.dayet@drome.gouv.fr; olivier.carsana@drome.gouv.fr;

eszabo@ladrome.fr; VANONI laurent; jacques.bourquin@drome.gouv.fr;

alex.roche@drome.gouv.fr; Sébastien Rose; Marie Rose; Christophe SAINTANGE;

Louis BURIDON; Bon; Cathy & Denis

Objet: Élaboration du plan local d'urbanisme Mercurol-Veaunes- Observations de

l'association de riverains du quartier des Gobelets (Veaunes)

Pièces jointes: 20131109_Annexe1_CR réunion mairie.pdf; 20160201_Annexe2 - mail - Ordre du

jour - Riverains Impasse des Anges .pdf; 20160206_Annexe3_CR réunion mairie de Mercurol.pdf; 20160420_Annexe4 - Mail - Création association des riverains du quartier des Gobelets.pdf; 20160605 Annexe5 - Visite du 30042016 - Attente réponses sur plusieurs points.pdf; 20160618_Annexe6 -AR Création Assoiation et relance Mairie sur les points sans réponse.pdf; 20170114_Annexe7- AR CR reunion mairie.pdf; Photos de la voirie.pdf; Photos sous sol.pdf; Photos mare,

inondations.pdf

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous nous avez reçus lors d'une permanence le lundi 26 juin à la mairie de Mercurol-Veaunes puis le 5 juillet sur le quartier de Veaunes où vous avez pris le temps de vous déplacer afin de constater par vous-même les problèmes abordés :

- A Gestion des eaux pluviales
- B Voiries / intersections
- C Densité de construction et typologie des constructions

Vous trouverez ci-dessous ou en pièces jointes plusieurs éléments pour compléter ou illustrer nos propos. Vous pourrez constater que depuis 2013 nous alertons la mairie sur ces problèmes.

- Compte rendu de notre réunion du 26 juin 2017 (ci-dessous)
- Carte des carrefours et voiries dangereuses.pdf
- Photo mare, inondation.pdf
- Photos sous-sol.pdf
- Photos de la voirie.pdf
- 20131109 Annexe1 CR réunion mairie.pdf
- 20160201_Annexe2 mail Ordre du jour Riverains Impasse des Anges.pdf
- 20160206 Annexe3 CR réunion mairie de Mercurol.pdf
- 20160420 Annexe4 Mail Création association des riverains du quartier des Gobelets.pdf
- 20160605 Annexe5 Visite du 30042016 Attente réponses sur plusieurs points.pdf
- 20160618 Annexe6 AR Création Assoiation et relance Mairie sur les points sans réponse pdf
- 20170114 Annexe7- AR CR réunion mairie.pdf

26 juin 2017 réunion à la marie de Mercurol Veaunes présents :

Commissaire-enquêteur : Henri VIGIER

Membres de l'association des riverains quartier des Gobelets :

Chatelier Denis (Président) Bon Pascale (Vice présidente) Saintange Latifa (Trésorière) Buridon Louis (Membre du CA)



Dans le cadre de l'élaboration du PLU de Mercurol-Veaunes, nous, les membres de l'association des riverains du quartier des Gobelets (quartier Veaunes), souhaitons vous faire part de notre forte inquiétude sur le devenir de notre quartier et de la protection de nos familles.

Du fait d'une mauvaise gestion des eaux de ruissellement lors de la délivrance des anciens permis de construire depuis 2013, à chaque épisode orageux, les familles de l'impasse des Anges vivent dans l'insécurité et leurs habitations souffrent de cette situation.

- Historique compliqué avec des inondations des sous-sols, coulées de boue.
- Litige ouvert sur une des maisons récentes avec la présence marquée de résurgence d'eau à moins de 2,2m
- Mise en place de pompes de relevage et puits perdus dans le sous-sol d'une des propriétés.
- Débordement de la mare avec risque d'inondation sur les habitations limitrophes
- Risque d'affaissement du talus nord soutenant la mare.
- Présence d'infiltration sur le talus à l'ouest (zone boisée au-dessus)

Ces problèmes sont dus à une mauvaise prise en compte des caractéristiques locales lors de l'urbanisation:

- les pentes des terrains
- la nature des sols argileux
- la présence de nombreux drains et de sources non maitrisées ni identifiées
- la présence d'une mare
- l'urbanisation récente de ce secteur qui a accentué ces contraintes géotechniques et n'a pas permis une gestion d'ensemble du phénomène de ruissellement.

Nous pensions que le PLU pourrait nous protéger, mais des incohérences et des zones d'ombres semblent prouver le contraire et nous avons peur que l'urbanisation « intensive » aggrave la situation.

A - Gestion des eaux pluviales

p.12, 2b 515101 OAP PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arret-v

Enjeux:

« Assurer la gestion des eaux pluviales : la gestion des eaux pluviales doit être anticipée et l'écoulement des eaux de ruissellement doit être prévu. En plus de la faible perméabilité du terrain, la partie Est du terrain est également concernée par la présence de résurgences et de mares. »

Il faudrait aussi rajouter à ce paragraphe une conservation d'une densité faible d'habitations et la préservation d'une zone verte dans le futur.

→ Ce paragraphe montre que ce point est à traiter, mais ensuite étonnamment la mare n'est pas précisée p.16 - 3.2.4 « l'orientation: Gestions des eaux pluviales » ou sur p.17 – « l'illustration synthétisant l'OAP » alors que son positionnement géographique est primordial pour comprendre l'enjeu de protection des familles en contrebas.

- → L'illustration laisse aussi une ambigüité avec le caractère « indicatif » des espaces paysagers pour la gestion des eaux pluviales. Ce point devrait être un caractère imposé du fait du positionnement de la mare.
- → Non-notification d'une servitude nécessaire pour accéder à la mare. C'est un élément évident que la mairie devait imposer, mais actuellement ce n'est pas précisé sur cette même illustration. Il faut prévoir un accès en cas de problème ou d'entretien.
- →p.16 3.2.4 l'orientation : Gestions des eaux pluviales.
- Aucune allusion au traitement de la mare.
- Pas d'indication sur l'ordonnancement des travaux ou l'obligation de fourniture d'une étude. Ces points doivent être traités en premier afin de protéger nos maisons lors des constructions futures.
- → p.50 « PLU 3 515101 Réglement-PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arrêt.pdf »
- -Pourquoi avons-nous un enjeu laissé à la charge du constructeur? Une étude technique aurait dû être réalisée par un cabinet externe indépendant. De plus, pas d'éléments obligeant le futur aménageur à rendre disponible une étude sur ce point.
- -La solution d'infiltration naturelle par le sol : type « puits perdus » est à proscrire sur ces terrains argileux.
- -Une nouvelle fois dans ce paragraphe aucune allusion à la mare et son traitement n'est mentionnée.
- -Le traitement des voies de circulation devra prendre en compte ces risques en proposant des trottoirs et pentes du côté de nos mitoyennetés.

B - Voiries / intersections

Le PLU prévoit la construction de 6 à 8 maisons individuelles dans la zone AU01, de 8 à 10 logements "habitat intermédiaire" dans la zone AU02 et de 13 maisons dans la zone AU03.

L'ensemble des ces nouvelles habitations va déboucher sur la départementale 260/ route des Lavandières dont le trafic ne cesse d'augmenter, car cette départementale constitue un raccourci pour se rendre à Saint-Donat-sur-l'Herbasse sans passer par Chanos-Curson.

De plus, en moins de 500 mètres, on note la présence de 5 intersections dont 4 au moins sont sans visibilité et par conséquent dangereuses.

Dès le printemps, et jusqu'à l'automne, le trafic des poids lourds et engins agricoles est important compte tenu des chargements de fruits effectués auprès d'un grossiste du quartier des Gobelets. Cette situation nous préoccupe beaucoup notamment pour nos enfants, car il n'existe aucun trottoir que les piétons pourraient emprunter.

→p.14 - 2b_515101_OAP_PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arret-v - Schema des orientations en matière de desserte :

Le PLU propose une desserte vers le D260 en passant par le lotissement des jardins du Castel mais ce projet est impossible car l'impasse est privé et les riverains si opposent

Le PLU propose une desserte par l'impasse des cassis mais cette dernière débouche ensuite sur deux carrefours dangereux D115 et D260.

Nous pensions que le PLU aurait pris en compte ces éléments avant d'urbaniser de manière si intensive le secteur. La présence d'études techniques serait à encourager. Les travaux d'aménagement et de sécurisation doivent se faire avant le démarrage de l'urbanisation.

p.12 2b 515101 OAP PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arret-v

L'enjeu « accès voirie et déplacements » n'est pas indiqué. Est-ce un oubli ?

p.14 - 2b 515101 OAP PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arret-v:

L'enjeu apparait à ce niveau-là, mais il n'est pas exhaustif.

Actuellement les voies de circulation et les intersections sont à risque pour les piétions et les voitures.

Seules les intersections de l'impasse des Anges avec la D260/route des lavandières et celle de la rue de l'eau vive avec la D260/route des lavandières sont mentionnées pour des travaux de sécurisation.

Il faut prendre en compte la D260/ DD15 (route des lavandières) sur son ensemble avec ses cinq intersections. Il est étonnant qu'aucune réservation de terrain ne soit prévue. Les aménagements ne peuvent se faire sans.

Nous mettons à votre disposition des photos où vous pourrez constater nos dires :

- Problème de visibilité sur 5 x intersections de la D260
- La voie desservant les trois lotissements est très étroite, il n'y a pas de réservation dans le PLU pour mettre des zones de passage à deux voitures.
- La route en contre bas du AUo3 doit être élargie afin de permettre le passage de deux voitures. Il est étonnant qu'une autre sortie à l'est n'ait pas été prévue ce qui aurait permis de délester la D260.

p.39 - 3_515101_Réglement-PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arrêt.pdf IV.1- Desserte par les voies publiques ou privées :

... Les accès directs à la voie publique susceptibles de présenter un risque pour la sécurité des usagers ou de perturber la circulation sont interdits (cas d'intersections ou manque de visibilité). Le permis de construire sera alors subordonné à la réalisation d'aménagements particuliers fixés par le gestionnaire de la voirie. Cette sécurité sera appréciée compte tenu, notamment, de la position des accès, de leur configuration ainsi que de la nature et de l'intensité du trafic....

→ Ce paragraphe est intéressant, mais pourquoi les études n'ont pas été effectuées en fonction des différents scénarii. Il est à remarquer que la sortie du lotissement le Castel n'est pas autorisée à ce jour par ses propriétaires et ne le sera sans doute pas avant de longues années, ce qui recentre tout le trafic sur la D260/route des Layandière.

C - Densité de construction et typologie des constructions

COURRIER ARRIVE

LE 0 8 JUIL. 2017

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES

Nous ne comprenons pas pourquoi le secteur de Veaunes va être urbanise de manière si intensive.

Rappel : La nature des terrains, la présence de sources, de résurgences, d'une mare, la faible capacité des voies de circulation à résorber le trafic et la dangerosité des intersections nous poussent à croire qu'il faut effectuer des études et des travaux importants avant toute création de lotissements.

Par ailleurs, nous tenons à préciser que lors des premières présentations publiques, il avait été précisé par la mairie que le secteur de Veaunes était sur un besoin de 10/12 maisons pour les dix prochaines années (avant création de la commune nouvelle Mercurol-Veaunes). Nous ne comprenons pas ce déplacement de l'urbanisation sur un secteur dépourvu de toute commodité (pas d'école, pas de commerce...). Pourquoi multiplier par 3 le nombre de logements par rapport aux besoins identifiés précédemment?

Nous nous opposons à la présence d'un petit collectif ou d'habitats groupés sur la zone AUo1 et 2 comme légendé sur le schéma p.17 Ce type de logement ne correspond pas aux maisons avoisinantes qui sont de type résidentiel. Nous avions sur ce point pourtant été rassurés lors des premières réunions publiques « que la densité de construction devra être en accord avec la morphologie urbaine des espaces bâtis ». Le choix d'un petit collectif ou d'habitats groupés sur la zone AUo1 est en incohérence totale avec les mises en garde précédentes p.47 - 515101_Reglement-PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arrêt.pdf « Les constructions par leur architecture et l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, ne doivent pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants ainsi qu'au paysage urbain. » Par ailleurs, ce type de logement n'est pas cohérent avec l'enjeu du PLU qui souhaite valoriser la vue vers le grand paysage dans les espaces publics et privés. Ce type de logement dense empêchera inévitablement le

respect des « cônes de vue ». p.12 /2b_515101_OAP_PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arret-v.pdf enjeux et p.15 /2b_515101_OAP_PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arret-v.pdf orientations : espaces communs ainsi que p.46 - 515101_Réglement-PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arrêt.pdf

Nous ne comprenons pas les hauteurs retenues des habitations (p46 –_515101_Réglement-PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arrêt.pdf « ne peut excéder 9m ») qui autoriseraient un R+2. Nous vous demandons de descendre cette limite aux hauteurs des habitations existantes, à savoir inférieures à 7 mètres.

Divers:

- une erreur sur la couleur des tuiles autorisées. .. « Les tuiles noires/brunes « ne correspondent pas à la tuile traditionnelle du village. P47 - 515101 Réglement-PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arrêt.pdf

Conclusion:

De manière générale, nous pensons que des études techniques sur les trois points auraient permis de mieux prendre en compte les enjeux et proposer un cahier des charges avant toute urbanisation. En l'état actuel, nous sommes inquiets pour l'avenir de notre quartier et nous nous remettons à vous pour relayer nos remarques.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur l'expression de nos respectueuses salutations.

Les membres de l'association des riverains du quartier des Gobelets.

Denis Châtelier – Président
Pascale Bon – Vice présidente
Latifa Saintange - Trésorière
Florence Buridon – secrétaire
Marie Rose – Membre du CA
Sébastien Rose – Membre du CA
Marie-Catherine Châtelier – Membre du CA
Louis Buridon - Membre du CA
Christophe Saintange - Membre du CA
Julien Bon – Membre du CA

ARG 135B impasse des Anges 26600 Mercurol-Veaunes



Monsieur et Madame Saint Ange

Monsieur et Madame Buridon

Monsieur et Madame Chatelier

Monsieur et Madame Rose

Madame Bon

Impasse des Anges

26600 VEAUNES



Veaunes, le 10 novembre 2013

Monsieur Le Maire de Veaunes,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous recevoir, à notre demande, en mairie de Veaunes lors de la réunion du 09 novembre 2013 et vous prions de bien vouloir trouver ci-après les différents points que nous avons évoqués lors de cet échange.

Contexte de notre demande de rendez vous

Suite au récent épisode Cévenol et à la modification écologique induite par la construction de trois maisons, des problèmes importants sont apparus dans le secteur de l'impasse des Anges.

Vous vous êtes rendu à plusieurs reprises sur nos terrains afin d'évaluer « de visu » la situation et d'envisager des solutions. Nous avons été sensibles à votre écoute et à votre démarche. Cependant, il nous est apparu très important de donner un cadre formel à nos échanges.

Nous souhaiterions en particulier établir un compte rendu précis afin de garder trace de ce qui relève des responsabilités des différents protagonistes dans cette affaire (ancien propriétaire, DDE, Mairie, nouveaux propriétaires).

Cette démarche à caractère plus officiel s'inscrit dans une perspective probable de constitution d'une association afin de défendre les droits des propriétaires du quartier de l'impasse des Anges dans cette affaire

La gestion des eaux pluviales

En dépit de la création de puits perdus sur chaque propriété, la nature du terrain ne permet pas un drainage suffisant.

Les terrains, qui ont été vendus viabilisés, ne bénéficient pas d'un réseau de gestion du surplus des eaux pluviales.

Le risque d'inondation pour les propriétés de Mr et Mme Saint-Ange et Mr et Mme Buridon est important. La propriété de Mr et Mme Saint Ange a été à plusieurs reprises inondée (sous-sol, piscine, garage, terrasse). Mr et Mme Saint Ange ont engagé d'importants travaux afin de pallier à cette nuisance. En dépit de ces précautions, le phénomène s'est amplifié depuis la construction des trois nouvelles maisons.

Diverses hypothèses explicatives ont été soulevées.

- Une modification de l'équilibre écologique par la réduction de la zone « agricole » (les trois maisons et le lotissement en amont).
- La rupture de certains drains (non mentionnés sur les actes de vente des trois nouveaux propriétaires) qui auraient accru le ruissellement des eaux de surface.
- La nature même du terrain qui rendrait très difficile l'absorption des eaux pluviales.

La solution que vous nous avez proposé de rejoindre le futur réseau communal de gestion des eaux pluviales qui sera mis en place en contrebas des propriétés de Mr et Mme ROSE et de Mr et Mme Saint Ange est techniquement inenvisageable.

On ne peut, à ce titre, que regretter le manque (à minima) d'anticipation de Mr Chatelas qui a bien prévu les évacuation des eaux usées pour les terrains qu'il a vendu et pour ceux qu'il vendra mais n'a pas pris en considération les caractéristiques « géologiques » des terrains qu'il cultive et connait depuis de nombreuses années.

Mr Chatelas s'est « souvenu » récemment d'un drain d'origine imprécise et non mentionné dans l' acte de vente de Mme BON qui permettrait de drainer le surplus d'eau de son terrain. D'où vient de drain ? où va t-il ? Quel en était et serait l'usage ? Est-il encore utilisé, utilisable? Par de là l'aspect curieux de la découverte de ce drain qui ne peut constituer une servitude, le flou des explications de Mr Chatelas conduit à une certaine perplexité et prudence dans la fiabilité de cette solution.

En contrepoint à toutes ces nuisances cachées, se dessine également des enjeux financiers autour de la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales. Entre domaine publique et privé quelles sont les limites de devoir et de responsabilité de chacun ?

Le statut de la vente de ces terrains (initialement prévus en division parcellaire de deux terrains qui a été vendue en trois lots) conduit à une situation limite où la responsabilité de l'ancien propriétaire devra être interrogée.

Gestion des eaux de source

L'équilibre précaire dans la gestion des eaux pluviales est sans doute amplifié par la présence de sources sur ce secteur. Entre source connues et découverte « fortuitement » lors de la construction du sous-sol de la maison de Mme Bon, le statut du bassin de rétention des eaux de source qui permet l'arrosage de la propriété de Mr Chatelas nous interpelle.

Quelles sont les responsabilités et les obligations inhérentes à cette mare artificielle ? Quelles sont les instances de régulation dans ce domaine ? En effet, la solution actuelle de gestion du surplus

d'eau des eaux de source par un drain qui traverse la propriété de Mr et Mme Rose nous semble dangereusement insuffisante. Cette « mare à risque » met en péril les constructions en contre bas.

Dans un proche avenir, la vente par Mr et Mme Chatelas des parcelles en amont, la vente des parcelles du fils de Mr Chalelas (en position dominantes elles aussi) et la construction de nouvelles maisons risque d'amplifier les inondations de **toutes** les maisons de ce secteur.

Comment pouvons-nous alerter les instances décisionnaires de cette situation afin d'évaluer les risques et de contraindre la mise en place d'infrastructures et de préconisations adaptées à la situation ?

Statut de l'impasse des ANGES

Mr et Mme Saint Ange, Mr et Mme Buridon ont constaté qu'un regard (non mentionné sur leur acte de vente et sans demande et accord préalable de leur part) a été créé par Mr Chatelas afin de viabiliser ses terrains en amont. Cette situation sera évaluée directement avec l'ancien propriétaire.

Mais par-delà ce fait... Quel sera la statut de l'impasse des Anges qui collectera en son sous-sol les eaux usées de X maisons en amont ?

En vous remerciant de votre disponibilité, de l'attention et des réponses que vous accorderez à nos questions, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.





Denis Chatelier <denis.chatelier@gmail.com>

Ordre du jour - Riverains Impasse des Anges

Denis Chatelier <denis.chatelier@gmail.com>

1 février 2016 à 21:35

À: mairie@mercurol.fr

Cc: Christophe SAINTANGE <saintange26@wanadoo.fr>, louis.buridon@wanadoo.fr, Bon <box>bon.pasc@wanadoo.fr>, Sébastien Rose <sberose@gmail.com>

Monsieur le Maire,

Nous avons été informés par Monsieur Maurice Chatelas de son intention de créer un lotissement sur la parcelle n°371 (env 3500m2).

Les cinq familles de l'impasse des Anges sont très inquiètes de l'arrivée de ce lotissement pour plusieurs raisons qui ont déjà été évoquées dans un premier courrier en 2013 et qui restent malheureusement encore aujourd'hui d'actualité :

- Mauvaise gestion des eaux pluviales avec des inondations régulières
- Mauvaise gestion des eaux de source (mise en place de multiples drains et création d'une mare artificielle pour assécher les terrains)
- Nature du terrain non compatible avec une densité de constructions importantes
- Présence de nombreuses servitudes traversant les propriétés privées
- Voirie et zone de parking

Nous vous recommandons la lecture de l'ancien compte rendu de 2013 en pièces jointes afin de mieux cerner la situation. Vous trouverez aussi en pièces jointes des documents qui pourront illustrer nos propos :

- Plan cadastral
- Plan de masse avec représentation des servitudes

Nous serons présents à votre permanence dès 9h30 samedi prochain. Nous vous remercions par avance de l'attention et des réponses que vous accorderez à nos questions, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Monsieur et Madame Saint Ange

Monsieur et Madame Buridon

Monsieur et Madame Rose

Madame Bon

Monsieur Châtelier Madame Eraud

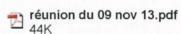
tél: 06 01 88 81 58

Impasse des Anges

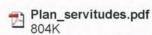
26600 Mercurol-Veaunes



3 pièces jointes



2016-01-31 22_19_59-Commune _ VEAUNES (26) - Cadastre.pdf



REUNION A LA MAIRIE DE MERCUROL, SAMEDI 6 FEVRIER 2016, A LA DEMANDE DES RIVERAINS de

l'impasse des Anges - Mercurol Veaunes

Sont présents:

Mr Brunet, Maire de Mercurol -Veaunes

Mr Sandon, Maire délégué de Mercurol - Veaunes

Mr Daujan , 1^{er} adjoint au maire de Mercurol-Veaunes

Mesdames Bon, Saintange, Buridon, Messieurs Chatelier, Buridon, Rose: propriétaires de l'impasse

Monsieur Gesbert, propriétaie dans la rue des Lavandières.

Objet de cette réunion :

- Avertir la mairie de la construction imminente de maisons sur la parcelle cadastrée n°371 et signaler les risques/dangers inhérents à ces constructions si rien n'est fait.
- Définir ensemble des obligations/ un cahier des charges pour ces futures constructions et les imposer à Monsieur Chatelas ou un futur lotisseur.

Les points suivants sont abordés tout au long de cette réunion :

- Mauvaise gestion des eaux de pluie, de ruissellement pluviales avec des inondations régulières
- Mauvaise gestion des eaux de source (mise en place de multiples drains et création d'une mare artificielle pour assécher les terrains)
- Nature du terrain non compatible avec une densité de constructions importantes
- Présence de nombreuses canalisation traversant les propriétés privées (eaux usées, eaux pluviale, etc)
- Viabilisation, circulation et stationnement
- Rappel historique et contenu du courrier de 2013 (joint en annexe) Evacuation des eaux usées, de pluie, de ruissellement.

Gestion de la mare et sa sécurisation.

Viabilisation, circulation et stationnement

Superficie des parcelles à vendre

Un rappel est fait sur les problèmes rencontrés au moment de la construction des trois dernières maison en 2012/2013

- Inondations, présence de sources,
- -servitude d'écoulement passant sur le terrain prévue pour deux maisons seulement,
- -drains non signalés dans les actes,
- canalisations enterrées non cadastrées, raccordement au réseau existant

Il y avait deux mares avant les constructions. M. Chatelier précise que sur les actes notariés toutes les canalisations ne sont pas signalées. M. Chatelas a admis que les terrains avaient été asséchés lors de la plantation des abricotiers.

Le risque d'inondation des maisons de Messieurs et Mesdames Chatelier et Rose, du fait de la présence d'une mare collectrice des eaux de pluie et de source, reste constant.

Le ruissellement d'eau de pluie sur leur terrain respectif est régulier par temps d'orage. Pourtant les terrains étaient censés être viabilisés au moment de l'achat.

M. Rose fait remarquer que des flaques d'eau sont présentes en permanence sur son terrain.



LE

Les sous-sols de la maison de Mr et Mme Saintange sont régulièrement inondés voire avec déversement d'eau boueuse dans leur piscine lors de fortes pluies.

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES

Il est à constater un écoulement d'eau important le long des murs d'enceinte des pavillons de Messieurs et Mmes Saintange et Buridon lors de fortes pluies, mettant en péril les fondations. Le ruissellement est proportionnel au nombre d'habitations. En effet les terrains, qui jusqu'à présent absorbaient la majorité des eaux de pluie n'assurent plus leur office, Il est à craindre qu'avec de nouvelles constructions, sur les terrains situés plus haut, le phénomène de ruissellement ne s'amplifie.

Des photos de la dernière inondation sont présentées aux élus. Sans la présence des riverains les dégâts sur les propriétés auraient été conséquents.

La gestion de la mare inquiète particulièrement l'ensemble des riverains. Il semblerait en effet que les évacuations du trop-plein de celle-ci soient sous dimensionnées. Mr Rose se plaint d'infiltrations d'eau sur son terrain même par temps sec. En cas de vente des terrains qui sera responsable de cette mare et de son entretien?

Le quartier ne comporte pour le moment que cinq maisons et la circulation y est parfois difficile. Deux véhicules ne peuvent se croiser. Rajouter quatre maisons au quartier revient à presque doubler

L'élargissement de la voie communale devra permettre un accès à la D260.

L'ensemble des personnes présentes demande aux élus d'être particulièrement vigilants lors de l'attribution des futurs permis de construire, afin d'éviter une aggravation de la situation actuelle. Ils s'inquiètent, en outre, du nombre de maison à venir.

A l'issue de cette réunion nous avons l'assurance de la part de Messieurs Brunet, Sandon et Daujan, élus de la commune de Mercurol-Veaunes que :

- Aucune construction ne pourra être entreprise avant la mise en place du nouveau P.L.U. dont la date limite de mise en place est fixée à mars 2017, sachant que le nombre de permis construire est limité à 10 par an sur la commune
- qu'il ne peut être question de construire plus de 3 voire 4 maisons maximum.
- qu'un volet gestion des eaux sera exigé par la mairie(dixit M. Daujan) et de la mare (demandé par Madame Bon) lors de la délivrance des permis de construire, ce qui entrainera donc l'avis d'un bureau d'étude
- le permis d'aménager accordé au lotisseur imposera à celui-ci la gestion de l'eau et la voierie
- l'élargissement de la voie communale est à l'étude
- la commune de Veaunes est situé dans la zone géographique rurale où la densité de l'habitat est la plus faible, soit 15 constructions à l'hectare, ce qui interdit des ventes de parcelles inférieures à 650 m2

La mare sera vendue:

- soit dans un lot
- soit en partie commune aux acheteurs

La zone boisée au-dessus des propriétés existantes restera zone verte et donc non constructible.

Le compromis de vente des terrains de M Chatelas sera envoyé à la Mairie qui l'étudiera.

Les riverains informent les élus qu'ils vont former une association de riverains afin de pouvoir être partie prenante dans l'étude de ce nouveau quartier.

).

Les cinq familles de l'impasse des Anges sont très inquiètes de l'arrivée de ce lotissement pour plusieurs raisons qui ont déjà été évoquées dans un premier courrier en 2013 et qui restent malheureusement encore aujourd'hui d'actualité :

Mauvaise gestion des eaux pluviales avec des inondations régulières

- Mauvaise gestion des eaux de source (mise en place de multiples drains et création d'une mare artificielle pour assécher les terrains)
- Nature du terrain non compatible avec une densité de constructions importantes
- Présence de nombreuses servitudes traversant les propriétés privées
- Voirie et zone de parking

Nous vous recommandons la lecture de l'ancien compte rendu de 2013 en pièces jointes afin de mieux cerner la situation. Vous trouverez aussi en pièces jointes des documents qui pourront illustrer nos propos :

- Plan cadastral
- Plan de masse avec représentation des servitudes

COURRIER ARRIVE

LE 0 8 JUIL. 2017

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES



Denis Chatelier <denis.chatelier@gmail.com>

Création association des riverains du quartier des Gobelets

Denis Chatelier <denis.chatelier@gmail.com>

20 avril 2016 à 23:44

À: Mairie de Mercurol - Aurélie PRAL <mairie@mercurol.fr>

Cc: Louis BURIDON < louis.buridon@wanadoo.fr>, Christophe SAINTANGE < saintange 26@wanadoo.fr>, Sébastien Rose <sberose@gmail.com>, Marie Rose <marieschmelzle@gmail.com>, Bon

bon.pasc@wanadoo.fr>, Marie-Catherine Eraud <mariecatherine.eraud@gmail.com>

Bonsoir Monsieur Le Maire.

Vous nous aviez reçus avec Monsieur Sandon et Monsieur Daujan le 6 février dernier afin de vous exposer nos craintes sur la création d'un lotissement sur la parcelle appartenant à Maurice Chatelas (n°371). Vous aviez compris nos inquiétudes et confirmés que vous feriez tout le nécessaire afin que nos familles/ maisons soient protégés en formulant verbalement des propositions (cf ordre du jour du 06/02/2015 en pièces jointes). Aujourd'hui, nous vous informons que <u>l'association des riverains du quartier des Gobelets</u> est sur le point d'être créée. Ses objectifs seront les suivants:

- 1. Veiller à préserver l'équilibre écologique dans le quartier des Gobelets.
- 2. Avoir un rôle de vigilance pour préserver les constructions existantes de tout risque de nouvelles inondations.
- 3. Veiller à la gestion des eaux de la mare, de la source, des drains existants, des eaux pluviales et de ruissèlement des terrains en amont (chemin, champs d'abricotier et zone verte).
- Veiller à la qualité et à la sécurité de circulation dans le quartier aussi bien piétonne que routière. 4
- 5 Veiller à la pertinence du tracé du chemin rural et anticiper les nuisances sonores, écologiques et matérielles de la création de cet axe.
- Veiller à la création d'aires de stationnement conformes aux obligations concernant d'éventuels futurs lotissements et d'espaces verts au cœur du village.
- Etre vigilant sur l'adéquation entre toute nouvelle construction et la mise en conformité préalable de l'augmentation du réseau routier de la commune.
- Veiller au respect du périmètre classé patrimoine des bâtiments de France.

Nous souhaiterions apporter notre concours à l'élaboration du PLU en étant présent lors de vos futures réunions et nous vous demandons d'être informés des éventuelles interventions dans notre quartier, notamment les travaux de voirie comme ceux effectués aujourd'hui (création d'une butte à l'entrée de l'impasse).

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Monsieur et Madame Saint Ange

Monsieur et Madame Buridon

Monsieur et Madame Rose

Madame Bon

Monsieur Châtelier et Madame Fraud

tél: 06 01 88 81 58

Impasse des Anges

26600 Mercurol-Veaunes

COURRIER ARRIVE 0 8 JUIL, 2017 LE MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES

-- Message transféré ----

De: Denis Chatelier <denis.chatelier@gmail.com>

Date: 1 février 2016 à 21:35

Objet : Ordre du jour - Riverains Impasse des Anges

A: mairie@mercurol.fr

Cc: Christophe SAINTANGE <saintange26@wanadoo.fr>, louis.buridon@wanadoo.fr, Bon <box>bon.pasc@wanadoo.fr>, Sébastien Rose <sberose@gmail.com>

Monsieur le Maire,

Nous avons été informés par Monsieur Maurice Chatelas de son intention de créer un lotissement sur la parcelle n°371 (env 3500m2).

Les cinq familles de l'impasse des Anges sont très inquiètes de l'arrivée de ce lotissement pour plusieurs raisons qui ont déjà été évoquées dans un premier courrier en 2013 et qui restent malheureusement encore aujourd'hui d'actualité:

- Mauvaise gestion des eaux pluviales avec des inondations régulières
- Mauvaise gestion des eaux de source (mise en place de multiples drains et création d'une mare artificielle pour assécher les terrains)
- Nature du terrain non compatible avec une densité de constructions importantes
- Présence de nombreuses servitudes traversant les propriétés privées
- Voirie et zone de parking

Nous vous recommandons la lecture de l'ancien compte rendu de 2013 en pièces jointes afin de mieux cerner la situation. Vous trouverez aussi en pièces jointes des documents qui pourront illustrer nos propos :

- Plan cadastral
- Plan de masse avec représentation des servitudes

Nous serons présents à votre permanence dès 9h30 samedi prochain. Nous vous remercions par avance de l'attention et des réponses que vous accorderez à nos questions, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Monsieur et Madame Saint Ange

Monsieur et Madame Buridon

Monsieur et Madame Rose

Madame Bon

Monsieur Châtelier Madame Eraud

tél: 06 01 88 81 58

Impasse des Anges

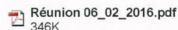
26600 Mercurol-Veaunes

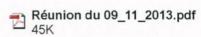


3 pièces jointes



Plan_impasse des Anges.jpg 109K





COURRIER ARRIVE

Denis Chatelier < denis Achatelier @gmail.com



Visite du 30/04/2016 - Attente réponses sur plusieurs points

Denis Chatelier <denis.chatelier@gmail.com>

5 juin 2016 à 17:03

À : Mairie de Mercurol - Aurélie PRAL <mairie@mercurol.fr>

Cc: Christophe SAINTANGE <saintange26@wanadoo.fr>, Louis BURIDON <louis.buridon@wanadoo.fr>, Bon

don.pasc@wanadoo.fr>, Marie Rose <marieschmelzle@gmail.com>, Sébastien Rose <sberose@gmail.com>, Marie-Catherine Eraud <mariecatherine.eraud@gmail.com>

Bonjour Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création officielle de l'association des riverains du quartier des Gobelets (ARG). L'annonce est parue au JO associations le 07/05/2016 n°0019, annonce n° 00368, n° RNA : W263007836 Preuve du dépôt en pièce jointe : JOAFE_PDF_unitiare_20160019_00368.pdf

http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/index.php?ACTION=Rechercher&HI_PAGE=1& HI_COMPTEUR=0&original_method=get&WHAT=W263007836&JTH_ID=&JAN_BD_CP=&JRE_ID=&JAN_LIEU_DECL=&JTY_ID=&JTY_WALDEC=&JTY_SIREN=&JPA_D_D=&JPA_D_F=&rechercher.x=0&rechercher.y=0&rechercher=Rechercher

Nous profitons de ce message pour vous remercier de votre visite improvisée le samedi 30 avril avec des représentants de votre équipe municipale ainsi que Monsieur Chatelas Laurent. Vous avez pu évaluer sur place les différents points que nous avions évoqués lors de notre rencontre et nos différents courriers que vous trouverez cidessous. Les principaux sujets abordés ont été ceux-ci:

- 1. Les risques pour nos maisons si la gestion des eaux (ruissellement / de source) n'est pas maîtrisée par les futurs constructeurs. Quelles sont les solutions que le PLU/la mairie peuvent mettre en place/imposer pour nous protéger ?
- 2. Le devenir de la mare à court/moyen/long terme avec un ou des nouveaux propriétaires. Nous avons peur que la mare déborde à nouveau ou s'affaisse un jour sur les maisons en contrebas? Quelles sont les solutions que le PLU/la mairie peuvent mettre en place/imposer pour nous protéger?
- 3. La présence d'un problème de sécurité routière important si l'accès par la route départementale D260 est retenu pour desservir les futures maisons. Cet axe est un vrai danger pour plusieurs raisons :
- a. Vitesse excessive des véhicules.
- b. Inexistence de protection pour les piétons, les cyclistes. Notamment pour les enfants qui remontent cette route pour accéder à leur arrêt de bus scolaire.
- c. Croisement de deux véhicules impossible.
- d. Présence de plusieurs carrefours dangereux avec la D260: la route des sources, Impasse des Anges, rue de la fontaine, la départementale D115
- e. Mauvais entretien des bas-côtés qui empêche une bonne visibilité.

Ajouter des constructions supplémentaires aura pour conséquence d'augmenter la circulation et donc les risques d'accidents. La première réponse d'un membre de votre conseil a été de nous préciser que l'aménagement de cette voie n'incombait pas à la commune mais à la DDT. Cette réponse est pour nous irrecevable et décalée par rapport au contexte de PLU où une coordination de tous les acteurs territoriaux est demandée. Quelles sont là aussi les solutions que le PLU/la mairie peut mettre en place pour nous protéger et éviter un drame?

De manière générale, nous attendons des réponses/solutions pertinentes de la mairie dans le cadre de la révision du PLU. Pourriez-vous nous confirmer par écrit que l'ensemble des échanges et comptes rendus ont bien été transmis aux personnes en charge de la révision du PLU ?

Pour finir, nous vous rappelons notre volonté d'être associés à cette réflexion. Merci de nous avertir des permanences du commissaire enquêteur et de toute autre réunion ou action sur ces points.

Par avance, nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre lettre et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Président de l'association des riverains du quartier des Gobelets (ARG) Denis Châtelier

et les membres du CA : Monsieur et Madame Saint Ange

08 JUIL, 2017

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES

LE

14/07/2016

Monsieur et Madame Buridon Monsieur et Madame Rose Madame Bon Madame Eraud

nb: vous trouverez en PJ et ci-dessous l'historique des échanges.

Message transféré –

De: Denis Chatelier <denis,chatelier@gmail.com>

Date: 20 avril 2016 à 23:44

Objet : Création association des riverains du quartier des Gobelets

À : Mairie de Mercurol - Aurélie PRAL <mairie@mercurol.fr>

Cc: Louis BURIDON <louis.buridon@wanadoo.fr>, Christophe SAINTANGE <saintange26@wanadoo.fr>, Sébastien Rose <sberose@gmail.com>, Marie Rose <marieschmelzle@gmail.com>, Bon <bon.pasc@wanadoo.fr>, Marie-Catherine Eraud <mariecatherine.eraud@gmail.com>

Bonsoir Monsieur Le Maire.

Vous nous aviez reçus avec Monsieur Sandon et Monsieur Daujan le 6 février dernier afin de vous exposer nos craintes sur la création d'un lotissement sur la parcelle appartenant à Maurice Chatelas (n°371). Vous aviez compris nos inquiétudes et confirmés que vous feriez tout le nécessaire afin que nos familles/ maisons soient protégés en formulant verbalement des propositions (cf ordre du jour du 06/02/2015 en pièces jointes).

Aujourd'hui, nous vous informons que <u>l'association des riverains du quartier des Gobelets</u> est sur le point d'être créée. Ses objectifs seront les suivants:

- 1. Veiller à préserver l'équilibre écologique dans le quartier des Gobelets.
- 2. Avoir un rôle de vigilance pour préserver les constructions existantes de tout risque de nouvelles inondations.
- Veiller à la gestion des eaux de la mare, de la source, des drains existants, des eaux pluviales et de ruissèlement des terrains en amont (chemin, champs d'abricotier et zone verte).
- Veiller à la qualité et à la sécurité de circulation dans le quartier aussi bien piétonne que routière.
- Veiller à la pertinence du tracé du chemin rural et anticiper les nuisances sonores, écologiques et 5. matérielles de la création de cet axe.
- Veiller à la création d'aires de stationnement conformes aux obligations concernant d'éventuels futurs lotissements et d'espaces verts au cœur du village.
- Etre vigilant sur l'adéquation entre toute nouvelle construction et la mise en conformité préalable de l'augmentation du réseau routier de la commune.
- Veiller au respect du périmètre classé patrimoine des bâtiments de France.

Nous souhaiterions apporter notre concours à l'élaboration du PLU en étant présent lors de vos futures réunions et nous vous demandons d'être informés des éventuelles interventions dans notre quartier, notamment les travaux de voirie comme ceux effectués aujourd'hui (création d'une butte à l'entrée de l'impasse).

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Monsieur et Madame Saint Ange

Monsieur et Madame Buridon

Monsieur et Madame Rose

Madame Bon

Monsieur Châtelier et Madame Eraud

tél: 06 01 88 81 58

Impasse des Anges

26600 Mercurol-Veaunes

Message transféré –

De: Denis Chatelier <denis.chatelier@gmail.com>

Date: 1 février 2016 à 21:35

Objet : Ordre du jour - Riverains Impasse des Anges

A: mairie@mercurol.fr

Cc: Christophe SAINTANGE <saintange26@wanadoo.fr>, louis.buridon@wanadoo.fr, Bon <box>bon.pasc@wanadoo.fr>,

Sébastien Rose <sberose@gmail.com>

Monsieur le Maire,

Nous avons été informés par Monsieur Maurice Chatelas de son intention de créer un lotissement sur la parcelle n °371 (env 3500m2).

Les cinq familles de l'impasse des Anges sont très inquiètes de l'arrivée de ce lotissement pour plusieurs raisons qui ont déjà été évoquées dans un premier courrier en 2013 et qui restent malheureusement encore aujourd'hui d'actualité :

- Mauvaise gestion des eaux pluviales avec des inondations régulières
- Mauvaise gestion des eaux de source (mise en place de multiples drains et création d'une mare artificielle pour assécher les terrains)
- Nature du terrain non compatible avec une densité de constructions importantes
- Présence de nombreuses servitudes traversant les propriétés privées
- Voirie et zone de parking

Nous vous recommandons la lecture de l'ancien compte rendu de 2013 en pièces jointes afin de mieux cemer la situation. Vous trouverez aussi en pièces jointes des documents qui pourront illustrer nos propos :

- Plan cadastral
- Plan de masse avec représentation des servitudes

Nous serons présents à votre permanence dès 9h30 samedi prochain. Nous vous remercions par avance de l'attention et des réponses que vous accorderez à nos questions, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Monsieur et Madame Saint Ange

Monsieur et Madame Buridon

Monsieur et Madame Rose

Madame Bon

Monsieur Châtelier Madame Eraud

tél: 06 01 88 81 58

Impasse des Anges

26600 Mercurol-Veaunes

COURRIER ARRIVE

LE 08 JUIL. 2017

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES

PS: vous trouverez en pièces jointes l'historique des différentes comptes-rendus

4 pièces jointes



Plan_impasse des Anges.jpg



Réunion 06_02_2016.pdf 346K



Réunion du 09_11_2013.pdf 45K



JOAFE_PDF_Unitaire_20160019_00368.pdf

175K





REUNION A LA MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES, SAMEDI 14 JANVIER 2017, A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DES GOBELETS.

Sont présents :

Mr Sandon ; Maire délégué de Mercurol Veaunes Mr Daujan ; 1^{er} adjoint au maire de Mercurol-Veaunes

Denis Châtelier; Président de l'association des riverains du quartier des Gobelets Pascale Bon; Vice- Présidente de l'association des riverains du quartier des Gobelets Latifa Saintange; Trésorière de l'association des riverains du quartier des Gobelets

Excusés: Monsieur et Madame Buridon

<u>Objet de cette réunion</u>: Obtenir des garanties et des précisions de la mairie sur la protection et le devenir de notre quartier.

Rappel de Denis Chatelier de la nécessité d'effectuer cette réunion car toujours aucun élément concret et officiel permettant de nous rassurer sur le devenir et la protection de notre quartier.

Retour sur les multiples inondations de la maison de Mme et M. Saintange, la mare qui a débordé, menaçant la maison de M. et Mme Rose. Les problèmes d'eau dans le sous sol de Mme Bon avec une étude qui révèle des résurgences d'eau à 2,2 m. On ne veut pas que les nouvelles constructions aggravent la situation ou créent de nouvelles nuisances. L'association sera là pour être vigilante.

Par ailleurs, nous avons réaffirmé nos regrets de n'avoir aucun retour « officiel » ni même d'accusés de réception de tous nos échanges.

Rappel de Nicolas Daujan du processus de création du PLU. A ce jour, malheureusement pas d'élément « officiel » à nous présenter. Une présentation est faite à partir d'un projet du cabinet Board. Il nous promet de nous présenter le « volet » de notre quartier un mois avant la réunion publique qui se tiendra au printemps.

Alain Sandon et Nicolas Daujan nous réaffirment que ce PLU sera un élément en notre faveur qui permettra de nous protéger et mieux aménager le futur quartier en obligeant le lotisseur à respecter des règles qu'ils auront établies.

Nous avons balayé les points suivants avec les orientations qui devront apparaître dans les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) spécifiques à notre quartier. Voici un résumé en perspective avec l'ordre du jour.

-La proposition de Madame Saint- Ange de trouver un acheteur qui édifierait une ou deux maisons sur la parcelle 371 n'est plus en adéquation avec les orientations actuelles du PLU.

Gestion des eaux pluviales/Gestion des eaux de source

Le lotisseur aura la responsabilité de gérer les eaux, ce volet sera inscrit dans les OAP.

Gestion de la mare au milieu d'un lotissement

Le lotisseur aura la responsabilité de gérer cette mare, ce volet sera inscrit dans les OAP.

- Gestion de la densité des constructions

La mairie vise 17 maisons.

En trois projets distincts

- 4 maisons individuelles à l'ouest des terrains de Mme Bon et M. Châtelier (parcelle n°371)
- 8 à 10 maisons jumelées au sud du terrain de Mme Bon (parcelle n°339)
- 4 à 6 entre le lotissement du Château et la ferme de Monsieur Chatelas (probablement en partie en accession sociale)

Ce volet sera inscrit dans les OAP

Gestion de la voirie, circulation

Un axe de sortie supplémentaire sera imposé au lotisseur avant tout démarrage de nouveau lotissement. L'hypothèse la plus probable étant une sortie par l'impasse des Cassis.

Cet axe deviendra une voie communale. Aucune préconisation concernant des axes de circulation n'est à ce jour arrêtée.

Des trottoirs seront prévus pour les piétons.

La création de cet axe s'inscrira en cohérence avec les orientations du PLU en terme de « requalification des voiries centrales dans le village pour permettre des déplacements doux »

Ce volet sera inscrit dans les OAP

Gestion des zones de parking.

Des parkings seront prévus pour chaque maison, mais aussi dans d'autres zones.

Denis Châtelier a indiqué le souhait de Mme et M. Buridon de ne pas avoir de parking au sud de leur terrain. Monsieur Daujan a indiqué ne pas en avoir prévu pour le moment à cet endroit.

Ce volet sera inscrit dans les OAP

Gestion des espaces naturels conservés.

Des éléments sont prévus. Ce volet sera inscrit dans les OAP.

Gestion des vis à vis par rapport aux maisons existantes.

La question n'a pas été abordée directement.

Nous indiquons:

- Que nous attendons avec impatience les prescriptions présentes dans les OAP.
- Que nous serons très vigilants sur les travaux effectués.
- Que l'idée de mandater un huissier pour noter l'état de l'existant (terrain, construction, mare, logette, etc.) sera débattue entre les membres de l'association. Cet acte nous permettra de nous défendre en cas d'éventuels dégradations ou litiges.
- Que nous ne souhaitons pas être bloqués par les engins de travaux. L'accès à l'impasse des anges devra toujours être préservée à toute heure de la journée et de la nuit. Aucun retournement d'engin ne pourra être effectué dans cette voie privative.



COURRIER ARRIVE

LE 0.8 JUIL. 2017

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES

Photos voirie:

D115





COURRIER ARRIVE

LE 08 JUIL. 2017

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES



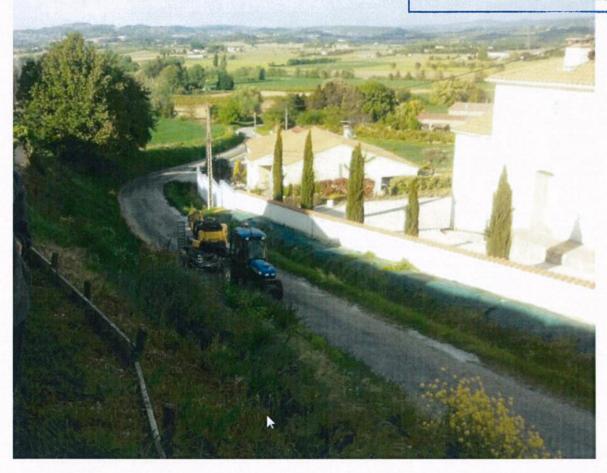
COURRIER ARRIVE

LE 0 8 JUIL. 2017

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES

LE

0 8 JUIL. 2017





Route des sources :



COURRIER ARRIVE

LE 0 8 JUIL. 2017

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES

Carrefour 1 D115 / routes des sources





Carrefour 2: impasse des anges / D115:



LE

0 8 JUIL. 2017

-VEAUNES





LE

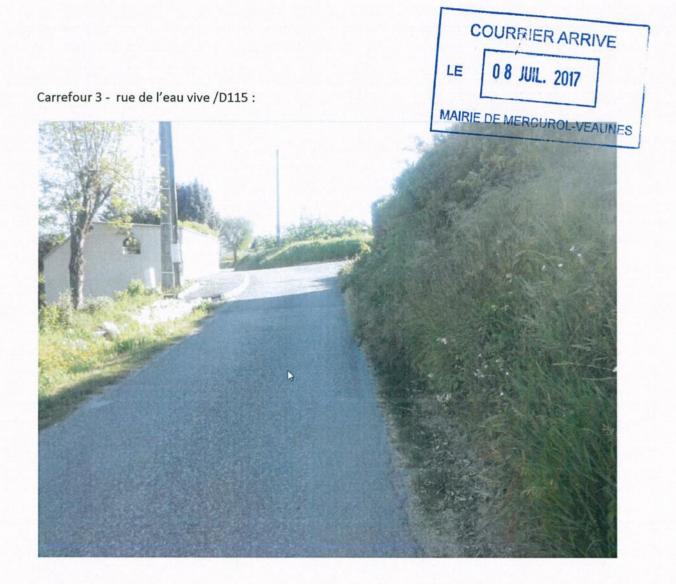
0 8 JUIL. 2017





LE

0 8 JUIL. 2017







Carrefour 4 D115







0 8 JUIL. 2017

Carrefour 5 D115/D260



COURFIER ARRIVE

0 8 JUIL. 2017

LE



COURSIER ARRIVE
LE 08 JUIL. 2017

Photos sous sol:





Mise en place de puits perdus et de pompes :



COURRIER ARRIVE
LE 0 8 JUIL. 2017

Photos débordement de la mare, inondation Octobre 2013







COURRIER ARRIVE

LE 0 8 JUIL. 2017

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES



0 8 JUIL. 2017





LE

0 8 JUIL. 2017

LE

0 8 JUIL. 2017

Localisation de la mare, proximité des habitations

